

### LA FÉDÉRATION

#### DES PETITS NOUVEAUX DANS NOS LOCAUX !

Manon et Théo ont rejoint l'équipe de la fédération depuis octobre. Tous ces changements valaient bien un trombinoscope !



Théo sera en charge de la communication de la fédération



Manon remplace Léa Didelot sur les actions autour du numérique.



### LES ACTUS DE LA FÉDÉRATION

#### 1000 PREMIERS JOURS

La fédération met en place des actions à destination des parents et futurs parents dans le cadre des **1000 premiers jours** de l'enfant. Ces actions se dérouleront pour le moment sur le territoire Cœur de Beauce : sur Janville, Toury et Voves.

**11 actions sont au programme :**

- |   |  |
|---|--|
| 1. L'administratif lors d'une naissance | 6. La vaccination de la mère et du bébé            |
| 2. Santé, environnement et logement     | 7. Le rôle du second parent                        |
| 3. La nutrition de la femme enceinte    | 8. Eveil sensoriel et qualité relationnelle        |
| 4. Allaitement et alimentation du bébé  | 9. Le développement cognitif et moteur de l'enfant |
| 5. Le sommeil                           |  |



Les 1000 premiers jours, là où tout commence

10. Littérature enfantine et éveil musical  
11. Initiation à l'application « 1000 premiers jours »

Un programme riche qui fera intervenir plusieurs acteurs partenaires.

Pour plus de renseignements : Emma Hery : [emma.hery@famillesrurales.org](mailto:emma.hery@famillesrurales.org) – 02.45.26.01.30

#### 1 JOUR PART'ÂGÉ CŒUR DE BEAUCE

Depuis 2017, la fédération a accompagné deux territoires qui souhaitent mettre en place une action à destination des seniors. Avec l'envie de rompre l'isolement, de retrouver des échanges conviviaux, les bénévoles Familles Rurales ont permis à plusieurs dizaines de personnes âgées de participer à ces temps.

En 2023, nous allons accompagner deux autres territoires à mettre en place ce projet en fonction des spécificités locales et des envies des équipes.

Pour plus de renseignements : Robin BAUCHER : [robin.baucher@famillesrurales.org](mailto:robin.baucher@famillesrurales.org) – 02.45.26.01.30



SENIORS  
Bien vieillir accompagné

#### GUID'ASSO



La fédération Familles Rurales a intégré le réseau Guid'Asso. Ce réseau est une **expérimentation de l'Etat** qui a été étendue à plusieurs régions pour accompagner les bénévoles d'associations dans tous les domaines qui touchent à leur engagement (administratif, bonnes pratiques, projets...). Nous vous en reparlerons dans une prochaine lettre.

### ZOOM SUR...

#### AUGMENTATION DE SALAIRE POUR TOUT LE MONDE !



Depuis l'été, la commission paritaire de notre branche était en négociations. Un accord a été trouvé entre le collège employeurs et le collège salariés. Tous les salariés dépendant de la convention collective des personnels Familles Rurales voient leur base de salaire augmenter.

**Cette décision est rétroactive** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

L'indemnité kilométrique passe également de 0,35€ à 0,38€/km au 1<sup>er</sup> novembre.




Pour calculer le nouveau taux horaire, rapprochez-vous d'Anne BUREAU → [anne.bureau@famillesrurales.org](mailto:anne.bureau@famillesrurales.org)

## LE SACRÉ CERTIFICAT MÉDICAL



Alors, vous avez réussi à les avoir les certificats médicaux ? personne n'a fait de la résistance ? Bonne nouvelle, vous n'êtes plus obligés de les demander, ni pour les majeurs, ni pour les mineurs. Il reste cependant des bonnes pratiques à appliquer pour que tout le monde se dépense en sécurité.

Ça méritait bien une petite **fiche mémo** que vous pouvez retrouver ici →  Cliquez!

## LE RECU FISCAL, ATTENTION CHANGEMENT !

Pour la première fois, les organismes sans but lucratif (dont nos associations font partie) vont devoir **déclarer les dons qu'ils ont reçu et les reçus fiscaux émis**. La déclaration fiscale est à faire avant le 31 décembre 2022 → [ICI](#)

**Pour rappel**, les associations d'intérêt général peuvent émettre des reçus fiscaux donnant droit à une réduction d'impôt pour le bénéficiaire. Pour être d'intérêt général il faut remplir plusieurs critères (qui sont fixés par l'administration fiscale) :



1. **Avoir une activité non lucrative** (l'objectif des activités ne doit pas être de faire des profits)
2. **Avoir une gestion désintéressée** (pas de répartition des gains entre les bénévoles ou de rémunération de tiers)
3. **Avoir un cercle étendu de bénéficiaires** (ne pas se restreindre à ses adhérents)

**A noter** : Vous pouvez vous auto-proclamer d'intérêt général ou une procédure de rescrit (non obligatoire) permet de s'assurer préalablement auprès de l'administration fiscale que l'organisme est bien un organisme d'intérêt général afin d'éviter une amende égale à 25% des sommes mentionnées sur le reçu fiscal délivré.

Pour + d'info :

<https://www.associations.gouv.fr/une-association-peut-elle-emettre-un-recu-fiscal.html>

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/association-reconnue-interet-general>

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-recus>

## LE TÉLÉTHON



Chaque année, vous êtes plusieurs associations à mener des actions lors du Téléthon. Cette année, nous avons rencontré le coordinateur local et pris connaissance du fonctionnement avec l'AFM Téléthon. Pour la remontée des fonds, l'AFM Téléthon a besoin de justifier l'origine des dons et contractualise avec tous les organisateurs d'actions.

**Nous rencontrons à nouveau le coordinateur en mars afin d'évaluer si un autre fonctionnement peut être envisagé pour vous faciliter la tâche.**

Si vous menez des actions, envoyez un mail à [anne.bureau@famillesrurales.org](mailto:anne.bureau@famillesrurales.org)

## LES ACTUS DES ASSOCIATIONS LOCALES

### IDÉES SORTIE ASSOCIATION

#### VIRÉE PARISIENNE

En 2019, nous vous faisons part du partenariat au niveau national pour que les adhérents et salariés du mouvement puissent accéder à des tarifs préférentiels dans les MIJE (auberges de jeunesse parisiennes) :

- 110€ au lieu de 150€ la chambre pour 4 avec petit déj
- 130€ au lieu de 185€ la chambre 5 avec petit déj

Réservation ici → <https://hostel.mije.com/> et info ici →  Cliquez!



### LA FORMATION DES BENEVOLES

Le calendrier 2023 arrive ! rendez-vous dans la prochaine lettre d'info !

## LES DATES À RETENIR

### LES AIDANTS

#### CAFÉ DE CHARTRES

- 8 septembre 2022
- 6 octobre 2022
- 10 novembre 2022
- 8 décembre 2022

🕒 14h30-16h00

📍 Hôtel Ibis, Lucé

#### CAFÉ DE BROU

- 16 septembre 2022
- 21 octobre 2022
- 18 novembre 2022
- 16 décembre 2022

🕒 14h30-16h00

📍 Le Bis-trot, Brou

#### ATELIERS DES AIDANTS

##### Ateliers animés par des professionnels

- 17 octobre 2022 : Mes besoins et ceux de l'aidé
- 14 novembre 2022 : Les émotions partie 1
- 12 décembre 2022 : Les émotions partie 2

🕒 14h30-16h00

📍 Hôtel Ibis, Lucé

#### SPORT AIDANT/AIDÉ

##### Découverte du badminton

- 23 septembre 2022
- 21 octobre 2022
- 18 novembre 2022
- 9 décembre 2022

🕒 12h30-14h00

📍 Espace de squash, Chartres

à très bientôt !